



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice 15

présents 13

votants 7

(6 abstentions)

**OBJET :**

Appel d'offre pour les travaux d'aménagement d'une salle informatique et de réaménagement des sanitaires

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Publié le - 3 FEV. 2023

ID : 031-213102247-20230202-DEL\_2023\_01\_05-DE



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-01-05

L'an deux mille vingt-trois, le deux février, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme GALLEGRO (procuration à Mme BRESSOLE)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous contrôle de l'État dans le département, le Maire est chargé d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés »,

Vu l'article L1414-2 du CGCT selon lequel le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres lorsque la valeur du marché public est égale ou supérieure aux seuils européens,

Vu l'article L2120-1 et les articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5, R2123-1, R2123-4 du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert et à la procédure adaptée,

Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres,

Vu la délibération n°2021-04-07 du 30/08/21 autorisant le projet de réaménagement des sanitaires et l'aménagement d'une salle informatique pour l'école du Picon,

Vu l'appel d'offre lancé le 8 novembre 2022 en procédure adaptée avec une date de remise des offres fixées au 21 décembre 2022 à 12h00 pour 9 lots de travaux,

Considérant les offres reçues dans le cadre de cet appel d'offre,

Considérant l'analyse des offres réalisée par M. BARRAU Yves-Pierre, architecte du projet, et sa proposition d'attribution des lots aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Prix HT
Lot 1 : Démolitions, gros œuvre, VRD et enduits	SARL Verdier	54 099,03 €
Lot 2 : Charpente, couverture et zinguerie	SARL Verdier	5 455,60 €
Lot 3 : Menuiseries aluminium	SA Marmer	36 365,74 €
Lot 4 : Plâtrerie sèche et isolation	SARL Oliveira Rogel	21 099,61 €
Lot 5 : Menuiseries bois	Entreprise Lougarre	12 789,41 €
Lot 6 : Electricité et chauffage	SARL Botella	14 294,00 €
Lot 7 : Plomberie, sanitaire et climatisation	SAS JRV Services	14 107,80 €
Lot 8 : Carrelage et faïence	SAS Gomez et Fils	15 945,39 €
Lot 9 : Peinture	SAS Lorenzi	7 859,27 €
	<b>TOTAL</b>	<b>182 015,85 €</b>


Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise** M. le Maire à signer les marchés de travaux des 9 lots du marché de travaux pour l'aménagement d'une salle informatique et le réaménagement des sanitaires de l'école du Picon avec les entreprises citées ci-dessus, sous réserve qu'elles soient en règles auprès des autorités fiscales et sociales,
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **dit** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés seront inscrits au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

 Le Maire,  
Patrick SAULNERON



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télécours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>